

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VISA Cf n° 00728*
- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des établissements publics de l'Etat ;
- VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- VU le décret n°77-338/PRES/SP/AS du 5 septembre 1977 portant création de l'Ecole Nationale de Santé Publique ; *13/09/2019*
- VU le décret n°2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère administratifs (EPA) ;
- VU le décret n°2015-395/PRES/PM/MS/MEF du 30 mars 2015 portant nomination d'un Administrateur au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP) ;
- VU le décret n° 2015-1266/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant approbation des statuts particuliers de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP) ;
- VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Sur rapport du Ministre de la santé ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 06 septembre 2019 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Le mandat d'Administrateur représentant l'Etat au titre du Ministère de l'économie, des finances et du développement au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP) de Monsieur Saïdou SAVADOGO, Mle 52 168 H, Inspecteur des impôts, est renouvelé pour une dernière période de trois (03) ans.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 septembre 2019




Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement


Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé


Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO